

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DPE 51 Désignation de deux représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'Établissement public local Eau de Paris.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2221-1 et suivants, R 2221-1 et suivants, relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu le projet en délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris désigne deux représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'Établissement public local Eau de Paris ;

Vu la délibération 2008 DPE 90-DF 84 en date du 24 novembre 2008 portant création d'un Établissement public local à caractère industriel et commercial pour la gestion du service public de l'Eau à Paris et adoption de ses statuts ;

Vu la délibération 2012 DPE 40 de mars 2012 portant sur la révision des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Sont désignés avec voix délibérative, dans la limite de la durée de leur mandat électif, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public local à caractère industriel et commercial « Eau de Paris », les deux représentants du personnel ci-après :

- Monsieur Henri BOUSQUET,
- Madame Florence MIRAS.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO